

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2010

Procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi, 20 décembre 2010, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 h 20.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Roger Dion
Hélène Pelchat
Éric Blanchette

Daniel Blais
Guylaine Blais
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

CONVOCATION ET OBJET

Conformément à l'article 157 du Code municipal, tous les membres du conseil présents sur le territoire assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation. Les sujets suivants sont traités :

1. Avis de motion ;
 - 1.1. Règlement no 219-2011 fixant les taux de taxes pour l'année 2011 ;
2. Dépôt de soumissions ;
 - 2.1. Acquisition d'un camion de voirie ;
3. Période de questions ;
4. Clôture et levée de la séance.

1. AVIS DE MOTION

1.1. Règlement no 219-2011 fixant les taux de taxes pour l'année 2011

Avis de motion est déposé par Roger Dion, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 219-2011 fixant les taux de taxes pour l'année 2011.

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Roger Dion,
Conseiller

2. DÉPÔT DE SOUMISSIONS

2010-12-409

2.1. Acquisition d'un camion de voirie

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions sur invitation, pour l'acquisition d'un camion de voirie à deux (2) entreprises spécialisées ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

Soumissionnaires	Camion à essence Coût (excluant les taxes)	Camion diésel Coût (excluant les taxes)
Citadelle Chevrolet Cadillac ltée	33 420,00 \$	43 171,00 \$
Drouin et Frères Auto ltée	32 643,00 \$	42 676,00 \$

ATTENDU QUE les soumissions ont été analysées et déclarées non conforme aux attentes et exigences contenues dans le document d'appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de rejeter les soumissions reçues et de retourner en appel d'offres pour l'acquisition d'un camion de voirie.

Adoptée

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond au questionnement des citoyens présents relativement au budget 2011.

4. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

2010-12-410

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 20 H 30.

Adopté ce 10 janvier 2011.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
